

## **RAMED : Un bilan positif, malgré des contraintes à surmonter**

Compte Test - 2014-03-14 15:57:00 - Vu sur pharmacie.ma

Lors de son discours d'ouverture de la rencontre organisée à l'occasion de la 2ème année du lancement du RAMED, El Hossein El Ouardi , ministre de la Santé, a fait savoir que 2.355.401 cartes ont été délivrées permettant ainsi à 6.444.994 personnes de bénéficier des prestations sanitaires, soit 77% de la population ciblée. Aussi, le RAMED a permis de prendre en charge 360.000 personnes souffrant d'hypertension artérielle et 530.000 diabétiques, 1.000 personnes souffrant d'hépatite C, 7.300 personnes souffrant d'insuffisance rénale...

«Au cours de ces deux années, nous avons également réussi à renforcer la stratégie de couverture médicale mobile, en distribuant 49 unités médicales mobiles, ce qui a permis à 4,5 millions de personnes vivant dans des zones éloignées de bénéficier de ces soins...» a souligné le ministre.

Le ministre a relevé, néanmoins, que l'accès aux soins des bénéficiaires du RAMED reste limité en raison de l'insuffisance des ressources financières et humaines, par rapport aux besoins du ministère pour la mise en œuvre de ses stratégies sectorielles et ses programmes nationaux dans la perspective d'atteindre les objectifs prioritaires.

Dans ce cadre, El Ouardi a rappelé que la gestion du budget alloué au régime représente quelques contraintes notamment du point de vue juridique. En effet, la loi portant code de la couverture médicale de base confie la gestion de ce régime à un organe de régulation qu'est l'Agence nationale de l'assurance maladie (ANAM) dont les textes juridiques ne correspondent pas à cette mission.

«Lors de sa session de janvier, l'ANAM a approuvé l'harmonisation de ses textes juridiques avec la loi pour pouvoir exercer sa mission qui consiste en la gestion des ressources affectées au RAMED, ainsi que la mise en place d'un organisme chargé de la régulation du régime», a indiqué le ministre.